

INTRODUCTION DU VOLUME XVI

La communauté de Mazères est agitée durant les six premiers mois de 1767. L'installation d'une nouvelle municipalité suivant les édits du contrôleur général des finances Laverdy qui les ouvrent aux religionnaires provoque des tensions avec les catholiques. Les protestants sont divisés par une menace de schisme provoquée par le ministre Figuière. Des troubles sociaux éclatent, qui se manifestent par des agressions verbales ou physiques et par des exactions : des récoltes sont détruites, des arbres sciés, des jardins ravagés, des greniers enfoncés. La Beaumelle se sent concerné au premier chef : sa femme a été insultée en public et ses propriétés ont été vandalisées. Il tient la plume pour écrire aux ministres Saint-Florentin et Laverdy ou au commandant de la province. Il lance une procédure pour faire punir les « mutins ». Il intente un procès au maire de Mazères qu'il accuse de malversation. Cette intense implication de La Beaumelle dans les affaires de Mazères entraîne la rupture de ses bonnes relations avec le marquis de Gudanes.

Son état de santé est sans cesse évoqué dans ses lettres, dans celles de sa femme comme dans celles de leurs amis : maux de tête, toux, sciatique, somnolences, insomnies, régime au lait d'ânesse et diète blanche, recours au pavot comme calmant. À des périodes de crise et à des moments dépressifs succèdent des périodes d'amélioration provisoire. Sa femme évoque ses sautes d'humeur, sa lassitude, l'insatisfaction que lui procure ce qu'il tient comme ce qu'il n'a pas, ses hésitations et son incapacité à prendre une décision. La Beaumelle en viendra à une dommageable accoutumance aux narcotiques.

Rose-Victoire déplore qu'il ne sache pas se reposer, ce qui serait le meilleur des remèdes pour restaurer sa santé délabrée. La Beaumelle n'a oublié ni sa traduction de Tacite, ni celle d'Horace, ni sa *Vie de Maupertuis*, ni sa *Vie de Henri IV* qui devient d'actualité. Le marquis de Bélesta, qui possède des documents sur le règne du premier Bourbon, lui demande de réviser le texte de la communication qu'il compte donner en mai 1767 à l'Académie de Toulouse sur une *Vie de Henri IV* récemment parue. La Beaumelle s'exécute et le transforme : « Vous êtes comme un sculpteur qui d'une pièce de bois en fait un dieu », s'exclame le marquis

en le remerciant (LB 4159). La version améliorée sera imprimée l'année suivante sous le titre d'*Examen de la nouvelle histoire de Henri IV de M. de Bury*. Cette publication ne passe pas inaperçue en 1768 : Voltaire en apprécie la qualité exceptionnelle de l'information et la vigueur du style, il y décèle la marque de La Beaumelle et en dénonce un passage comme un nouveau crime de lèse-majesté envers Louis XV. D'autres l'attribuent à Voltaire lui-même, qui a déjà publié *Le Président de Thou justifié contre les accusations de M. de Buri, auteur d'une Vie de Henri IV*, et seront ainsi convaincus qu'il est aussi l'auteur de l'*Histoire du Parlement* malgré ses dénégations. Cinq semaines suffisent ensuite à La Beaumelle pour mettre en dialogue la célèbre controverse de 1678 entre l'évêque Bossuet et le pasteur Claude : *Bossuet et Claude ou conférences sur les caractères et l'autorité de l'Eglise*. Cet ouvrage resté manuscrit est le dernier de ceux qu'il a écrits pour mieux faire connaître le protestantisme, comme la condamnation de Jean Calas en avait montré la nécessité.

Le 12 juin, jour où parvient à la Nogarède une lettre imprimée de Voltaire au public, marque une date dans l'existence de La Beaumelle. Voltaire le dénonce comme l'auteur de 95 lettres anonymes qu'il prétend avoir reçues et comme l'un de ces prédicants que les autorités pourchassent. Empruntant la plume polie de sa femme, La Beaumelle demande à Voltaire une rétractation publique. Avec prudence, Mme de La Beaumelle fait intervenir son père David Lavaysse, qui conserve des liens de reconnaissance envers le défenseur des Calas. À Paris, son frère Gaubert Lavaysse écrit aussi au seigneur de Ferney, et le fait solliciter par d'Argental et Damilaville. Les refus que leur oppose Voltaire et la diffusion de son *Mémoire pour être mis à la tête de la nouvelle édition qu'on prépare du Siècle de Louis XIV*, où il reprend toutes ses anciennes accusations contre l'auteur de *Mes Pensées*, des notes de l'édition Eslinger du *Siècle de Louis XIV* et des *Mémoires de Maintenon*, auront raison de toute autre considération : la famille Lavaysse prend fait et cause pour La Beaumelle. Pour repousser les accusations de Voltaire, La Beaumelle sollicite des attestations auprès de la duchesse de Saxe-Gotha, d'Isaac Budé de Boisly et de l'Académie de Genève. Il songe à publier sa *Vie de Maupertuis* et une Lettre à Voltaire qu'il comptait faire imprimer dès 1758, où il passait en revue ses erreurs et ses oublis dans ses Catalogues des maréchaux et des écrivains du *Siècle de Louis XIV*. Il se lance finalement dans un projet considérable par l'investissement en temps et en argent qu'il requiert : une édition des œuvres de Voltaire avec des notes qui corrigeraient les faiblesses du style et de la documentation, et d'autres qui contiendraient les pièces justificatives nécessaires à sa défense. Le

premier volume en serait *La Henriade* qui est quasiment prêt. Réaliser cette édition sera désormais son obsession et elle fera l'objet de longs échanges avec La Condamine. Mais une telle entreprise ne peut se réaliser en France. La Beaumelle demande un passeport pour se rendre en Suisse ou en Hollande au comte de Saint-Florentin qui le renvoie au duc de Choiseul. En septembre, La Beaumelle et sa femme quittent Mazères pour Valleraugue. Le duc de Choiseul leur accorde ce passeport, mais le comte de Saint-Florentin le fait annuler : en février 1768, La Beaumelle s'engage à ne pas quitter le pays de Foix sauf pour aller en Languedoc si ses affaires l'exigent. Sur une documentation que lui a fournie le marquis de Bélesta, il rédige un Eloge de Clémence Isaure dont le marquis de Bélesta donnera lecture en mai à l'Académie des Jeux floraux et enverra une copie à Voltaire. La Beaumelle passe ainsi huit mois à Valleraugue avant de regagner Mazères en mai.

Avant de quitter les Cévennes, il achète à son cousin François de Quatrefages de Bréau le fief de La Bécède. De son côté, Jean Angliviel achète le domaine des Angliviels à Jeanne de Gignoux de Régnerie, née Dupont de Bonnells. La Beaumelle se tourne alors vers Étienne de Serres, baron de Saint-Roman – qui détient les droits de la baronnie de Meyrueis dont dépend Valleraugue – et lui propose d'échanger son fief de La Bécède contre les droits détenus sur les Angliviels. Cette transaction avec le baron de Saint-Roman n'aboutissant pas, celui-ci conservera ses droits sur les Angliviels qui ne seront pas érigés en fief¹.

L'ascension de la nouvelle favorite de Louis XV ouvre de nouveaux horizons à La Beaumelle. Le 23 juillet 1768, elle est mariée à Paris au comte Du Barry en présence de sa sœur Chon qui, une fois installée à Versailles, ne quittera plus la comtesse. La Beaumelle a fréquenté les Du Barry à Toulouse, il est bien connu du nouveau marié et de Chon, « mon ancienne amie, écrit-il, avec qui je n'ai point été du dernier bien, mais du pénultième ». La chance paraît enfin lui sourire : ses amis lui conseillent de partir à Paris et Gaubert l'y incite. La naissance de sa fille Aglaé, son état de santé, une maladie de sa femme et son édition de *La Henriade* le retiennent. À la mi-janvier 1769 La Beaumelle sollicite l'autorisation de venir à Paris : le comte de Saint-Florentin la lui accorde en mars sur les

¹ Il convient de distinguer les *propriétaires utiles*, ou tenanciers, qui possèdent les terres « en tenure » – ils paient la censive au seigneur – et les *propriétaires éminents*, qui ont droit de basse justice sur les terres et lèvent les impôts. Si la transaction avec Jeanne de Gignoux de Régnerie fait de Jean Angliviel le propriétaire utile des Angliviels, l'échec de l'échange avec le baron de Saint-Roman ne lui permet pas d'en devenir aussi le propriétaire éminent.

instances de la duchesse d'Aiguillon. En février il est tenté d'accompagner son ami Du Fauga qui se rend à Paris dans l'espoir d'épouser Chon. Pour se décider, il attendra la présentation à la cour de la nouvelle maîtresse royale que divers événements comme l'accident de cheval du roi retardent à plusieurs reprises. Quand la cérémonie a enfin lieu, le 22 avril, La Beaumelle est installé à Toulouse où il a lancé l'impression de *La Henriade* sans attendre d'en avoir reçu la permission. Le 17 juin le ministre Sartine donne mandat à un censeur toulousain d'examiner l'ouvrage, et avertit La Beaumelle d'attendre son avis avant de rien imprimer. À la fin de juin, La Beaumelle remet son manuscrit au censeur et en suspend l'édition.

Nous ne sommes pas toujours parvenus à identifier les personnes ou les événements cités dans ce volume. On y rencontre beaucoup de détails inédits sur la vie à Toulouse qui ne sont pas connus des historiens modernes. Nous n'avons pas réussi non plus à préciser l'importance des relations qui unissent La Beaumelle et La Bastide, dont le nom n'apparaît qu'une fois en tant que destinataire. Le contenu des treize volumes copiés par Mme de La Beaumelle et que le libraire Chirol accepterait d'imprimer nous demeure également inconnu.

Pour l'annotation, nous nous sommes abstenus de citer les passages des ouvrages de La Beaumelle que Voltaire dénonce parce qu'ils n'ont pas changé depuis leur rupture en 1752 (tome V de notre édition). Marie-Hélène Cotoni en a dressé ce constat : « Vingt ans d'acharnement contre La Beaumelle » (*Les Dégoûts de Voltaire : exploration d'une sensibilité complexe*, Oxford : Voltaire Foundation, 2017, p. 254-262).

PRINCIPES DE L'ÉDITION

Sous le terme de correspondance générale de La Beaumelle, nous comprenons :

- les lettres de La Beaumelle ainsi que les lettres à lui adressées, que nous publions dans leur intégralité ; ces lettres sont parfois publiées à partir de brouillons ou de minutes ;
- les lettres fictives de La Beaumelle, les préfaces et dédicaces, imprimées ou non, si elles ont une date précise ;
- les lettres entre tiers dont nous ne publions que les passages relatifs à La Beaumelle, ainsi que parfois des extraits apportant des informations utiles. Dans ce cas-là, nous ne transcrivons pas systématiquement les formules de politesse, les adresses ou les incipit.

Toutes ces lettres sont publiées dans l'ordre chronologique et numérotées les unes à la suite des autres. Le numéro de référence de chaque lettre est précédé des initiales LB.

- En documents à la fin de chaque volume, des extraits de périodiques concernant La Beaumelle ou ses ouvrages, des factures, reçus, quittances, souscriptions, connaissements, traités et contrats d'édition, préfaces, extraits de livres de raison ou de journaux personnels. On y trouvera aussi des documents constituant des sources inédites d'histoire locale, en particulier sur les affaires touchant au protestantisme et qui concernent La Beaumelle.

Ces documents sont numérotés les uns à la suite des autres. Les numéros de référence, précédés des initiales LBD, renvoient soit à un document unique, soit à une série de documents. Dans cette rubrique, l'ordre chronologique n'est donc pas le seul critère de présentation.

À la fin de chaque volume on trouvera un index des noms de personnes ou de lieux et des titres d'ouvrage, ainsi qu'une liste des lettres connues ou seulement attestées. La bibliographie générale sera publiée dans le volume final, mais les références bibliographiques sont fournies avec précision dans les notes de chaque tome.

PRINCIPES TYPOGRAPHIQUES

Les textes des lettres et des documents ont été reproduits en conservant l'orthographe des scripteurs, mais le souci d'en faciliter la lecture a conduit à pratiquer une correction silencieuse dans les cas suivants :

- Les apostrophes et les espaces entre les mots ont été ajoutés lorsqu'ils manquent.
- L'usage des majuscules a été normalisé : elles sont ajoutées aux noms propres et retirées aux noms communs.
- L'accentuation a été parfois modifiée, soit afin de permettre la distinction grammaticale d'homonymes (ou/où, a/à), soit pour éviter le e muet en fin de mot (pres/près, tres/très), soit enfin pour les verbes au subjonctif imparfait (addition du circonflexe).
- Les cédilles ont été ajoutées partout où elles manquent, et maintenues partout où elles existent.
- La ponctuation a parfois été modernisée (remplacement du deux-points par une virgule ou un point-virgule) ou suppléée quand elle manquait, mais en évitant d'intervenir trop lourdement et de casser le

- rythme du texte (on a ainsi privilégié la virgule ou le point-virgule au détriment du point qui appelle à la suite une majuscule).
- Les abréviations ont été restituées sauf si elles sont évidentes ou intentionnelles par prudence. Dans ce dernier cas elles sont données en clair en note. Me est restitué en Mme (sauf lorsqu’il s’agit de l’abréviation de Maître), Mde en madame.
 - Les passages manquants – déchirures, taches – ont été restitués lorsqu’une lecture conjecturale était plausible. Ces passages figurent en italique entre crochets.
 - Les mots oubliés ou les *lapsus calami* ont été restitués ou corrigés entre crochets droits.
 - Les corrections sur les manuscrits – et notamment les brouillons – ont été transcrites : les passages biffés sont édités en texte barré. Les suscriptions ou souscriptions sont disposées entre barres obliques inversées.
 - Les interventions éditoriales figurent en italique entre chevrons (par exemple : <déchirure>, <signature illisible>).
 - Pour les adresses, on a renoncé à reproduire le doublet « à monsieur monsieur » qui était une marque de politesse. Toute l’adresse est reproduite à la suite, mais les alinéas sont séparés par des barres obliques.
 - Pour les lettres entre tiers déjà publiées, par souci d’homogénéité nous en avons adapté la transcription à nos normes typographiques. Quand il ne s’agit pas de lettres entre tiers, nous donnons souvent un texte plus exact et parfois plus complet.

PRINCIPES DE L’ANNOTATION

- L’indication du lieu et de la date est systématiquement donnée au commencement de chaque lettre. Quand elle est mise entre crochets droits, cette indication ne figure pas à cette place dans le manuscrit ou elle est restituée.
- À la fin de chaque lettre sont données la localisation du manuscrit et le cas échéant la référence de son édition imprimée. Les lettres non conservées mais attestées sont indiquées dans la liste chronologique en fin de volume. La plus grande partie de cette correspondance provient des Archives Angliviel de La Beaumelle, auxquelles renvoie l’abréviation ALB suivie de la cote du document.
- Une rubrique « Remarque » donne le cas échéant des précisions sur l’état du manuscrit, tel problème de datation, etc.

- Les lettres du tome édité et des tomes précédents sont désignées par leur numéro de référence LB (et les documents par LBD). En revanche, les renvois aux lettres qui seront publiées dans les volumes ultérieurs en indiquent la date ainsi que, le cas échéant, le scripteur et/ou le destinataire.
- Chaque fois qu’il est possible, nous précisons la lettre à laquelle répond celle que nous publions : le lecteur est invité à y rechercher lui-même les indications nécessaires à sa compréhension.
- Vu l’originalité de cette correspondance et la nouveauté de cet aspect pour la plupart des lecteurs, nous avons privilégié l’annotation et la documentation concernant le protestantisme français en cette période où il est interdit et réputé ne plus exister.
- Le prénom du scripteur ou du destinataire n’est pas donné quand nous n’avons pas réussi à l’identifier. Par souci de clarté parce qu’ils portent le même prénom, nous distinguons Angliviél père et Jean Angliviél le frère.
- Les personnages, ouvrages ou événements ne sont pas élucidés en note lorsqu’ils ont mis en échec notre sagacité.
- L’annotation des lettres déjà publiées a été complétée, revue et corrigée (c’est le cas notamment de l’édition de la correspondance de Voltaire par Th. Besterman, que son hostilité à La Beaumelle a entraîné à bien des erreurs).

Afin de faciliter la compréhension de certaines recommandations, précisons que la cherté de la poste, dont le prix est acquitté par le destinataire, et le souci de sûreté et de confidentialité conduisent les contemporains à recourir le plus souvent possible à des porteurs occasionnels, amis ou autres « commodités ».

Rappelons aussi les valeurs relatives des monnaies françaises au XVIII^e siècle :

12 deniers = 1 sol ou sou(s.)

20 sous = 1 livre (£) ou 1 franc

3 livres = 1 écu

10 livres = 1 pistole

24 livres = 1 louis